

LA DECISION

La phase de décision permet d'aboutir à la validation de la solution envisagée en prenant en compte l'aspect raisonnable de celle-ci à la fois pour le salarié, l'équipe (pour éviter la surcompensation) et l'employeur (en termes de coût financier et humain). Cela suppose que la solution puisse être itérative et qu'un droit à l'échec soit possible en incluant le fait que certaines solutions soient temporaires.

Les situations problématiques vont naître de la réduction (objective ou non) du champ des possibles du côté des employeurs, de la non optimisation des aides du FIPHFP, de la non mobilisation d'acteurs locaux et/ou de dispositifs externes qui permettraient de rendre raisonnable la compensation et des freins individuels rencontrés par les agents.

Plusieurs situations problématiques peuvent être rencontrées à cette phase :

- Absence de synergie inter fonction publique
- Faible niveau de qualification des personnes à reclasser
- Faible sollicitation des aides du FIPHFP
- Freins individuels liés aux agents
- Le reclassement comme unique solution
- Méconnaissance des acteurs locaux
- Mise en place d'aménagements uniquement technique

Absence de synergie inter fonction publique

La mobilité entre les trois fonctions publiques est encore très limitée et ne permet que rarement de trouver des solutions de reclassements externes. Les principales raisons sont les suivantes :

Le cloisonnement culturel des trois fonctions publiques

L'absence de visibilité sur les besoins des autres fonctions publiques

La réticence des employeurs à intégrer en mobilité interne des agents handicapés alors même qu'ils se trouvent confrontés à des situations de reclassement qu'ils ne savent résoudre

Les préjugés sur l'impossibilité d'envisager des mobilités compte tenu des freins liés aux statuts et à la rémunération des agents